

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 5 octobre 2015, à 19h30, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Madame Ginette Breault Madame Virginie Ashby
Monsieur Normand Vigneau Madame Julie Grenier

Formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire Johnny Pizar.

Monsieur le conseiller Ziv Przytyk et Madame la conseillère Ghislaine Leblond sont absents.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit:

1. Ouverture de la séance ordinaire du 5 octobre 2015

Monsieur le maire Johnny Pizar, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h34.

15 10 148

2. Adoption de l'ordre du jour du 5 octobre 2015

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby, et il est résolu;**

Que l'ordre du jour du 5 octobre 2015, soit adopté tel que présenté.

- 1.- **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
- 2.- **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015**
- 4.- **Première période de questions**
- 5.- **Suivi de la dernière assemblée**
 - 5.1. Projet de gestion intégrée des ressources de la forêt-témoin de Barnston-Ouest
 - 5.2. Projet de pension pour animaux
- 6.- **Correspondance**
 - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
 - 6.1.1. Colloque – Bleu Massawippi
 - 6.1.2. Table de concertation des aînés de la MRC de Coaticook
 - 6.1.3. Erin Holmes Coates
 - 6.2. **Divers**
 - 6.2.1. Consultation – Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook
 - 6.2.2. RCGT - Conférence
 - 6.2.3. RCGT – Visite d'assistance comptable
 - 6.2.4. Accotement chemin Kingscroft et marquage des lignes de chemin
 - 6.3. **Règlements**
 - 6.3.1. Adoption du projet de règlement numéro 249-2015 modifiant le «Règlement de plan d'urbanisme numéro 224-2012» afin de se concorder au schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook
 - 6.3.2. Adoption du projet de règlement numéro 250-2015 modifiant le «Règlement de zonage numéro 225-2012» afin de se concorder au plan d'urbanisme modifié par le règlement 249-2015

6.4. Budget 2016

- 6.4.1. Résolution Therrien Couture avocats – Services juridiques 2016
- 6.4.2. Résolution Contrat d'entretien et de soutien des applications PG Solutions
- 6.4.3. Résolution Budget 2016 - RIGDSC

7.- Rapport du Maire et des conseillers

- 7.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres comités par monsieur le maire
- 7.2. Rapport des conseillers

8.- Rapport de l'inspecteur municipal et voirie

- 8.1 Dépôt du rapport mensuel

9.- Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

- 9.1. Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment et environnement

10.- Rapport de la directrice générale

- 10.1 Rapport des frais de déplacement de la directrice générale
- 10.2 Résultats de l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sel de déglacage
- 10.3 PAARRM – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 10.4 TECQ – Programmation révisée
- 10.5 Calendrier des séances du conseil municipal – 2016
- 10.6 Adoption de l'État comparatif au 30 septembre 2015

11.- Trésorerie

- 11.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

12 Divers

13. Deuxième période de questions

14.- Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité

15 10 149

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby, et il est résolu;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

Aucune question

5.1. Projet de gestion intégrée des ressources de la forêt-témoin de Barnston-Ouest

Monsieur le maire fait le suivi du projet.

5.2. Projet de pension pour animaux

Madame Sonia Tremblay, directrice générale, fait le suivi du projet. Ledit projet devra être présenté, de nouveau, au Comité consultatif en urbanisme (CCU) de la municipalité.

6.1.1. Colloque Bleu Massawippi

L'invitation est déposée aux membres du conseil.

6.1.2. Table de concertation des aînés de la MRC de Coaticook

L'invitation est déposée aux membres du conseil.

15 10 150

6.1.3. Erin Holmes Coates

ATTENDU le dépôt d'une demande de soutien financier de la part de Madame Erin Holmes Coates;

ATTENDU que la Municipalité désire soutenir des initiatives citoyennes visant à dynamiser sa communauté;

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu;**

Que les frais de location du Centre Communautaire de Ways' Mills de 100\$ soient offerts à Madame Holmes Coates à titre de soutien financier.

Adoptée à l'unanimité

6.2.1. Consultation – Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook

Madame Sonia Tremblay, directrice générale, informe les membres du conseil que le 20 octobre 2015, tous les élus sont invités à participer à une consultation sur le document de travail du Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook.

15 10 151

6.2.2. RCGT - Conférence

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu;**

Que la directrice générale participe, le 21 octobre 2015, à Sherbrooke, à une conférence donnée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT).

Que les frais de déplacement lui soient remboursés, par la municipalité, sur présentation des preuves justificatives.

Adoptée à l'unanimité

6.2.3. RCGT – Visite d'assistance comptable

Madame Sonia Tremblay, directrice générale, informe les membres du conseil que la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) viendra tenir une journée d'assistance comptable le 16 novembre 2015.

15 10 152

6.2.4. Accotement chemin Kingscroft et marquage des lignes de chemin

ATTENDU que la municipalité a effectué des travaux d'asphaltage sur le chemin de Kingscroft ;

ATTENDU que pour assurer la sécurité des usagers de la route, il est important d'aménager adéquatement l'accotement de la zone nouvellement asphaltée du chemin de Kingscroft ;

ATTENDU que pour assurer la sécurité des usagers de la route, il est important d'effectuer le marquage des lignes de chemin sur le nouveau tronçon asphalté du chemin Kingscroft et sur l'ensemble des chemins asphaltés de la municipalité (sauf le chemin de Way's Mills de juridiction provinciale);

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que la municipalité s'assure que les travaux d'aménagement de l'accotement du chemin de Kingscroft et du marquage des lignes de chemin soient réalisés cet automne.

Adoptée à l'unanimité

15 10 153

6.3.1. Adoption du projet de règlement numéro 249-2015 modifiant le «Règlement de plan d'urbanisme numéro 224-2012» afin de se concorder au schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Commission de Protection du territoire agricole du Québec, aux termes de la décision du 21 août 2014 portant le numéro 401836, a ordonné l'exclusion de la zone agricole de certaines portions du territoire de superficie variable dans 3 secteurs de la municipalité pourvu que la MRC de Coaticook modifie son schéma dans les 24 mois de la décision afin de mettre en œuvre ladite décision ;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook a été modifié par le règlement 6.23.33 et accepté le 21 juillet 2015;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la municipalité doit, dans les 6 mois suivant l'entrée en vigueur de la modification du schéma d'aménagement, adopter tout règlement de concordance nécessaire pour en assurer la conformité;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de plan d'urbanisme numéro 224-2012 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 109.1, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 8 septembre 2015 ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Virginie Ashby, Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu;

Le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest adopte le présent projet de règlement et décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement porte le numéro 249-2015 et s'intitule «*Règlement modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 224-2012 afin de se concorder au schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook*».

Article 3

Le règlement numéro 224-2012 est modifié par l'ajout d'un paragraphe entre le premier et le deuxième de l'article 8.2 *Nature et localisation des interventions retenues* comme suit :

« De plus, la municipalité prévoit éventuellement l'ouverture d'une rue lorsque les zones d'expansion urbaine seront ouvertes pour le développement. Ces zones d'expansion et cette rue projetée sont identifiées

au plan des affectations faisant partie intégrante de ce règlement.»

Article 4

Le règlement numéro 224-2012 est modifié par le remplacement du *PLAN BAO-2011-03-PU* par le *PLAN BAO-2011-03-PU.1* présenté à l'annexe 1 du présent règlement.

Article 5

Le règlement numéro 224-2012 est modifié par le remplacement du *PLAN BAO-2011-04-PU* par le *PLAN BAO-2011-04-PU.1* présenté à l'annexe 2 du présent règlement.

Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité

15 10 154

6.3.2. Adoption du projet de règlement numéro 250-2015 modifiant le «Règlement de zonage numéro 225-2012» afin de se concorder au plan d'urbanisme modifié par le règlement 249-2015

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme a été modifié par le règlement 249-2015 suite à la modification 6.23.33 du schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'un projet de modification du règlement sur le plan d'urbanisme est adopté;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la municipalité peut adopter le projet de règlement modifiant le règlement de zonage simultanément au projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage numéro 225-2012;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 8 septembre 2015 ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Breault, Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu;

Le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest adopte le présent projet de règlement et décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement porte le numéro 250-2015 et s'intitule «*Règlement numéro 250-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin de se*

Article 3

Le règlement numéro 225-2012 est modifié par le remplacement, à l'annexe 1, du *PLAN BAO-2011-01-Z* par le *PLAN BAO-2011-01-Z.1* présenté à l'annexe 1 du présent règlement.

Article 4

Le règlement numéro 225-2012 est modifié par l'ajout des zones Rr-9 et Rr-10 à l'annexe 2 *Grilles des spécifications*. Les grilles modifiées par ces ajouts sont jointes en annexe 2 du présent règlement.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité

15 10 155

6.4.1. Résolution Therrien Couture avocats – Services juridiques 2016

ATTENDU que le cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l. a présenté à la municipalité de Barnston-Ouest une offre de services professionnels pour l'année 2016;

ATTENDU que cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que la municipalité de Barnston-Ouest accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l., pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité

15 10 156

6.4.2. Résolution Contrat d'entretien et de soutien des applications PG Solutions

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que le conseil municipal accepte de renouveler le contrat avec PG Solutions pour l'année 2016 selon les termes de l'offre de service du 27 août 2015, celle-ci prévoyant une augmentation de 3% pour la prochaine année, le coût s'élevant entre 4 000 \$ et 4 500 \$.

Que la municipalité autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

15 10 157

6.4.3. Résolution Budget 2016 - RIGDSC

ATTENDU la réception des documents de ladite Régie, dont le budget s'élève à 1 709 332.50\$ pour 2016, qui ont été adoptés par celle-ci lors de l'assemblée du mois de septembre 2015 ;

ATTENDU que les prévisions des coûts 2016 pour Barnston-Ouest sont de : 93\$/TM pour l'enfouissement et 50\$/TM pour le compostable ;

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que la Municipalité de Barnston-Ouest accepte le budget 2016 tel que présenté par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook ainsi que les coûts reliés à l'enfouissement et au compostage tels qu'indiqués.

Adoptée à l'unanimité

7.1. Rapport de monsieur le maire, rapport des activités à la MRC de Coaticook, et autres

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

7.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

8.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de septembre 2015.

9.1. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de septembre 2015.

10.1. Rapport des frais de déplacement de la directrice générale

Dépôt du rapport des frais de déplacement de la directrice générale.

15 10 158

10.2. Résultats de l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sel de déglacage

ATTENDU la résolution numéro 15 09 144 autorisant la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 150 TM de sel de déglacage ;

ATTENDU que lesdites soumissions ont été reçues au plus tard, à 13h30 le 28 septembre 2015, et qu'elles ont été rendues publiques, le même jour à 13h35, à savoir :

	COMPAGNIE	\$ AVEC TRANSPORT	\$ SANS TRANSPORT
1	Mines Seleine K+S Sel Windsor	110.14\$	93.50\$
2	Cargill	102.25\$	79.00\$
3	Compass minerals Canada (Sifto)	108.32\$	92.00\$
4	Sel Warwick	99.95\$	89.00\$
5	Transport M. Morin	-\$	-

ATTENDU que la municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

D'octroyer ledit contrat de fourniture de sel de déglacage à l'entreprise «Sel Warwick inc» aux conditions suivantes :

De 150 TM de sel de déglacage, avec transport, au coût de 99.95\$/TM, pour une dépense maximale de 14 992.50\$, plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

15 10 159

10.3. PAARRM – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal

ATTENDU la résolution 15 07 118, présentant au député Guy Hardy, des travaux d'enrobé bitumineux sur le chemin Kingscroft ;

ATTENDU que la municipalité a reçu, le 20 juillet 2015, une confirmation du ministre des Transport du Québec de l'obtention d'une aide financière maximale de 30 000\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) ;

ATTENDU qu'un tableau représentant les dépenses effectuées quant aux travaux d'enrobé bitumineux totalisant une dépense nette de 79 752.18\$ est déposé ;

POUR CES MOTIFS

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby, et il est résolu;**

Que la municipalité approuve les dépenses pour les travaux d'enrobé bitumineux exécutés sur ledit chemin, pour lesquels une subvention maximale de 30 000\$ a été confirmée par le ministre des Transport du Québec.

Que la municipalité affirme que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

15 10 160

10.4. TECQ – Programmation révisée

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 25 août 2014;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu;**

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondements une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide

financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 25 août 2014.

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité

15 10 161

10.5. Calendrier des séances du conseil municipal - 2016

ATTENDU que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure, à savoir :

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2016	
JANVIER	Lundi le 4 janvier 2016 à 19h30
FÉVRIER	Lundi le 1 ^{er} février 2016 à 19h30
MARS	Lundi le 7 mars 2016 à 19h30
AVRIL	Mardi le 4 avril 2016 à 19h30
MAI	Lundi le 2 mai 2016 à 19h30
JUN	Lundi le 6 juin 2016 à 19h30
JUILLET	Lundi le 4 juillet 2016 à 19h30
AOÛT	Lundi le 1 ^{er} août 2016 à 19h30
SEPTEMBRE	Mardi le 6 septembre 2016 à 19h30
OCTOBRE	Lundi le 3 octobre 2016 à 19h30
NOVEMBRE	Lundi le 7 novembre 2016 à 19h30
DÉCEMBRE	Lundi le 5 décembre 2016 à 19h30

ATTENDU que lesdites séances ordinaires ont lieu au Centre Communautaire situé au 2081, chemin de Way's Mills à Barnston-Ouest

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que le conseil municipal, par cette résolution, approuve ledit calendrier des séances ordinaires pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité

10.6. Adoption de l'État comparatif au 30 septembre 2015

Ce point est reporté à la séance de novembre.

15 10 162

10.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 8 septembre 2015 – 15-09-146	23 167.39\$
B) Dépenses incompressibles – septembre 2015	22 784.81\$
C) Salaires septembre 2015	7 370.03\$
D) Comptes à payer au 5 octobre 2015	225 151.70\$

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D;

À CES CAUSES,

Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,

Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu;

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 255 306.54\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité

13. Deuxième période de questions

Aucune question

15 10 163

14. Levée de la séance ordinaire du 5 octobre 2015

Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,

Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu;

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 21h16.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

SECRETARE D'ASSEMBLEE